



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 20 mai 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de présents participants au vote : 67

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Gérard DUPRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMENT
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Rémi DELATTE	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Claude DARCIAUX
	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI
	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMENT
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à M. Gilles TRAHARD.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME
Prorogation du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais au 31 décembre 2010

Par délibération du 29 juin 2006, la Communauté d'agglomération dijonnaise a validé la création du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Maison de l'Emploi et de la Formation constitué à l'échelle du bassin d'emploi dijonnais pour le portage de la Maison de l'Emploi et de la Formation.

Dans le cadre de sa convention constitutive, la fin de ce groupement a été fixée au 12 juin 2010.

Afin de permettre la poursuite :

- du fonctionnement de la structure sur la base des garanties de financement des partenaires (État, Conseil Régional, Grand Dijon et ville de Dijon) pour l'ensemble de l'année 2010,
 - de la négociation sur le nouveau cadre conventionnel avec l'État pour 2011-2014,
- il est proposé de proroger le fonctionnement du GIP de la Maison de l'Emploi et de la Formation au 31 décembre 2010.

Pour ce faire, en tant que collectivité porteuse de la démarche, il est proposé que la Communauté d'agglomération approuve les principes de cette prorogation, afin qu'ils soient ensuite actés lors de l'assemblée générale du GIP de la Maison de l'Emploi prévue début juin 2010.

Parallèlement, il convient d'être vigilant à l'évolution du contexte d'intervention auquel doit faire face la Maison de l'Emploi et de la Formation. En effet, le nouveau cahier des charges des Maisons de l'Emploi qui sous-tend le cadre d'intervention de ces structures a été arrêté par l'État le 21 décembre 2009.

Dans ce cadre, l'État prévoit :

- un plafonnement des financements : 1 000 000 € par an ;
- une évolution des missions des MDEF, positionnée dans une fonction de coordination et non de conduite d'actions ;
- un axe optionnel en terme d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des publics.

Par conséquent, les négociations à venir avec l'État et Pôle Emploi, au titre de la future convention de la MDEF pour la période 2011-2014, ne peuvent qu'interroger sur les modalités de conduite des missions qui sont dévolues à la structure et sur les moyens financiers (- 600 000 € par rapport à 2010 pour l'année 2011) et humains qui lui seront dédiés.

En d'autres termes, il est d'autant plus nécessaire que l'État accompagne la MDEF dans l'évolution de son cadre d'intervention en concertation avec les élus communautaires - le Grand Dijon étant la collectivité porteuse du projet - afin que les emplois au sein de la MDEF puissent être préservés. La négociation du cadre conventionnel doit s'opérer dans un cadre partenarial respectueux de la définition des orientations du projet de la MDEF, mais aussi et surtout soucieux du devenir des salariés de la MDEF dans un climat social et économique sensible.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la prorogation du GIP de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais au 31 décembre 2010.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

21 MAI 2010



Convocation envoyée le 12 mai 2010
Publié le 21 mai 2010
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme

